



Monsieur le Président de la République  
Palais de l'Élysée,  
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré  
75008 Paris, France

Paris, le 23 juin 2020

Monsieur le Président de la République,

Ce mardi 23 juin 2020, le Secrétaire d'État au Tourisme a répondu au cri d'alarme des professionnels de la nuit en annonçant la création d'un Fonds de secours pour les discothèques.

Il a également indiqué vouloir provoquer une réunion interministérielle ce jeudi 25 juin à laquelle participeront à ses côtés, Laurent Nunez, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, Agnès Pannier-Runacher, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances et Franck Riester, Ministre de la Culture.

Lors de cette réunion devraient être abordés la date et les modalités de réouverture des discothèques ainsi que les contours de ce fonds de soutien.

Nous saluons ces annonces et souhaitons profiter de cette réunion pour porter à votre connaissance les propositions de nos 2 organisations professionnelles représentatives du secteur des hôtels, cafés, restaurants ainsi que des discothèques :

- autoriser immédiatement la réouverture des discothèques sous une activité de débit de boissons, sans activité de danse, sur le modèle déjà mis en œuvre pour des établissements parisiens et dès la fin de l'État d'urgence sanitaire le 11 juillet prochain, autoriser les discothèques à rouvrir sous leur activité normale.

Cette première période d'exploitation en débits de boissons s'opèrerait selon les horaires autorisés et dans le respect du protocole sanitaire des cafés, restaurants.

- dans l'attente de cette réouverture normale, autoriser la danse sur les pistes extérieures en raison du très faible risque de contamination dans les espaces en plein air.

- mettre en œuvre au plus vite des aides exceptionnelles pour les discothèques consistant notamment en l'application d'un taux réduit de TVA aux droits d'entrée en discothèques.

La situation des discothèques est catastrophique après plus de 3 mois de fermeture pendant lesquels des charges sont demeurées comme les loyers et que d'autres vont reprendre faute de n'avoir été que reportées comme la taxe audiovisuelle.

Nos professionnels ne comprennent pas la mesure de fermeture dont ils continuent de faire l'objet alors que partout ailleurs la vie reprend ses droits.

Ils regardent les sports collectifs reprendre, la distanciation sociale disparaître notamment dans les transports en commun et les fêtes clandestines s'organiser un peu partout.

Les 1 600 discothèques réparties sur l'ensemble du territoire emploient 25 000 collaborateurs, essentiellement des jeunes. Elles réalisent un chiffre d'affaires annuel d'un milliard d'euros. Elles reversent à plus de 17 000 sociétaires SACEM s 30 millions d'euros par an.

Un protocole sanitaire adapté aux spécificités des discothèques a été transmis au gouvernement par nos organisations. Il garantit la sécurité du personnel et des clients.

Les professionnels discothécaires sont prêts.

Nous espérons vivement qu'une solution rapide et positive sera trouvée et comptons sur vous, Monsieur le Président de la République, pour donner au gouvernement le signal de la réouverture de nos établissements.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, cher Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Didier Chenet  
Président du GNI

Patrick Malvaes  
Président du SNDLL

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a vertical line and a diagonal stroke.A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by a horizontal line and a vertical line.